

<p style="text-align:center"><b>PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUILLET 2008</b></p>
---

L'an deux mille huit, le 07 juillet à 19H30, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie de TREGUIER en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Michel SOHIER, Maire de TREGUIER.

**Etaients présents :**

Michel SOHIER, Maire,  
Jean- Michel HUON, Michel LE HENAFF, Anne GAUTIER, Marie-Françoise RANNOU,  
Jean LE MERDY, Serge KERAMBRUN, Adjoints.

Vania BROUDIC , Louis AUGES, Jacques THOMAS, Henri LE BELLEC, André TILLY,  
Erwan RIVOALLAN, Yves MEUNIER, Laurence GELARD, Jack ALBERIC, Jean-Claude  
KERGARAVAT, Yann DRESCHER, Michèle DABADIE, Anne LEVESQUE, Marie-France  
GAULTIER, Raymonde HUE.

**Absents excusés :**

Marielle GUILLARD, procuration à Laurence GELARD

**Date des convocations :** 30 juin 2008

**Secrétaire de séance :** Vania BROUDIC

**Assistait également à la séance :**

Mme SPIESER Michèle, secrétaire générale  
Melle F LE MAT, rédacteur

**Ordre du jour :**

- Approbation des procès-verbaux des Conseils municipaux des 5 mai 2008 et 27 juin 2008.
- Informations du Maire

- I- Finances**
- II- Personnel**
- III- Délégations de signature du Maire**
- IV- Dispositif Ti Pass : signature de convention avec les associations communales agréées par jeunesse et sports.**
- V- Désignation d'un correspondant en sécurité routière**
- VI- NATURA 2000**
- VII- Motion**
- VIII- Questions diverses**

La séance est ouverte, il est 19 h 40.

❖ Approbation des procès verbaux des conseils municipaux des 05 mai et 27 juin 2008

Personne dans l'assistance n'a d'observations à formuler quant à ces deux procès-verbaux. **Ils sont donc approuvés à l'unanimité.**

❖ Informations du Maire

- Propreté de la ville, principalement des trottoirs et des abords des propriétés.

Le Maire souligne que la ville est envahie par la végétation .Or, l'usage de produits chimiques a quasiment été proscrit et les autres moyens utilisés sont moins efficaces. De plus, on doit faire face à un manque de personnel à cette époque ci. Il annonce donc que la municipalité va demander aux concitoyens de faire un effort d'entretien minimum devant chez eux car certains abords de propriétés sont très propres mais d'autres présentent une végétation anormalement haute.

Monsieur LE BELLEC souligne que beaucoup de personnes âgées ne peuvent malheureusement entretenir elles-mêmes .

- Plaintes concernant la zone bleue et le non respect des zones de stationnement

Monsieur Huon et le Maire ont rencontré les deux agents de police municipale et leur ont expliqué ce qu'ils désiraient pour cette saison estivale :

- un stationnement moins difficile pour les administrés et les touristes
- un traitement égal vis-à-vis des uns et des autres
- une procédure d'avertissement surtout au centre ville ( place du Martray et place des halles) par une affichette posée sur les véhicules en infraction et précisant la sanction encourue après un avis gratuit. ( 2 voire 3 avertissements tolérés).

Le Maire précise que même les commerçants de la place des halles et de la rue de la chalotais ont signalé des abus...

Monsieur LE BELLEC fait remarquer que la zone bleue n'est pas une donnée européenne.

- Le bail dit à construction de Monsieur et Madame ELIES.

Ce bail était prévu pour une durée de trente ans et arrive à échéance au 01 septembre 2008. Le Maire dit avoir du mal à entendre ici et là que l'une des activités des époux ELIES n'existe plus à cause de la municipalité car celle-ci n'a jamais interdit l'exploitation du hangar restaurant jusqu'à la fin du bail et donc, en particulier, pendant la saison estivale 2008. Les adjoints et le Maire travaillent sur ce dossier.

- Dragage du port de plaisance.

Monsieur LE HENAFF souligne que les soucis ont commencé dès le début des travaux et jusqu' à la fin et que l'entreprise a démonté toutes ses installations laissant entendre l'achèvement des travaux du chantier.

Monsieur AUGES demande si l'entreprise est soumise à une obligation de résultat. Monsieur LE HENAFF confirme que la côte de deux mètres doit être atteinte ( ce qui a été le cas en 1980 et 1995). A ce jour seule la moitié du résultat escompté est obtenue. Il faudra donc un autre dévasage , sachant que la base du projet a un coût de 540 000 € TTC.

## I – Finances

### 1) Cautionnement prêt BSB

Le Maire rappelle que treize logements individuels locatifs vont être construits rue du Manoir Saint André, au bout de la rue du 19 mars, par l'entreprise BSB ( établissement social pour l'habitat). La commune doit garantir à hauteur de 50 % les emprunts contractés par cette entreprise auprès de la Caisse des dépôts et consignations.

- ❖ Prêts PLUS ( 11 logements sur 13) pour 902 450 €  
La commune doit garantir à hauteur de 451 225 € avec un taux de 4.30 %, la moitié restante l'étant par le département.
- ❖ Prêts PLAI ( concerne 2 logements s'adressant à des handicapés)  
Taux de 3.5 % . Une subvention de 5340 € pour chaque logement à été décidée lors d'un conseil de 2006.  
Le coût s'élève à 161 513 € et la garantie à hauteur de 80756.50 €.

Le permis de construire est arrivé en mairie il y a quelques jours. Les travaux pourraient commencer début 2009. Une partie des logements est en semi collectif, l'autre en pavillons.

Le Maire demande donc au conseil de l'autoriser à garantir les prêts contractés par BSB. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

### 2) Tarifs théâtre

Madame GAUTIER énumère les spectacles du théâtre de l'arche retenus pour la saison 2008-2009 ainsi que leur catégorie et leurs tarifs.( voir annexes 1 et 2 ).

Le Maire met aux voix les tarifs proposés. **Ils sont adoptés à l'unanimité.**

### 3) Tarifs exposition des paulines

Madame GAUTIER indique que cette année l'exposition de la chapelle des paulines est ouverte du 11 juillet au 11 novembre 2008 et concerne la guerre 1914-1918. La commissaire d'exposition y travaille depuis octobre 2007.

Elle propose les tarifs suivants :

- ❖ Tarif adulte : 3 €
- ❖ Tarif réduit : 2 € ( plus de 14 ans, lycéens, étudiants, demandeurs d'emplois, groupe de dix personnes et plus)
- ❖ Exonération pour les scolaires accompagnés, bénéficiaires du RMI, moins de 14 ans.
- ❖ Affiche : 3 €
- ❖ Carte postale : 0.50 €

Le Maire émet le souhait que cette exposition soit un peu plus visitée que celles des années précédentes.

Le Maire soumet ces propositions de tarifs au vote. **Ils sont adoptés à l'unanimité.**

### 4) Proposition de modification du montant de la régie d'avance de l'OMACT

Le Maire explique au conseil que les montants autorisés actuellement de la régie d'avance du service culturel sont les suivants :

- 9000 € de janvier à juin et septembre à décembre
- 12000 € pour juillet et août

Monsieur HUON explique que ce service est autorisé à payer directement en chèque certains prestataires et artistes à la fin des spectacles et que certains cas de répétition de dépenses en saison théâtrale ou estivale, conjugués à l'activité réduite des services comptables de la mairie et de la trésorerie causent de grandes difficultés. Il faut pallier à un manque d'approvisionnement de la régie d'avance dû au fait que le mandat n'est pas effectué tout de suite et pris en charge par la trésorerie.

Le Maire propose donc de fixer les montants autorisés ainsi :

- 18000 € de janvier à juin et de septembre à décembre
- 35000 € en juillet et août

Le Maire soumet ces montants pour la régie d'avance au vote. **Ils sont approuvés à l'unanimité.**

## 5) Frais de déplacement

Monsieur LeMaire explique que le décret du 03 juillet 2006 a modifié les conditions de prise en charge des hébergements des agents dans le cadre de missions à l'extérieur. Avant cette date, 2 montants de remboursement existaient : 38,11 € en province par nuitée et 53,36 € à Paris. Un seul montant maximum est désormais fixé par ce décret ( 60 €) et le conseil doit fixer le taux de remboursement dans la limite de ce plafond.

Le Maire propose de quitter le système forfaitaire de remboursement de frais de mission ( nuitées et repas) pratiqué aujourd'hui et de le remplacer par un remboursement sur la base des frais réellement engagés dans la limite des plafonds autorisés et sur présentation systématique des justificatifs pour toutes les dépenses. Toutefois, pour les missions supérieures à deux jours, l'agent pourra bénéficier d'une avance de 75 % du montant des frais estimés avec une régularisation ultérieure.

Le Maire propose au conseil d'approuver ce système de remboursement de frais. **Il est adopté à l'unanimité.**

## 6) Subventions complémentaires

- Lors de la séance du 28 janvier 2008, la demande de subvention de 500 € du Karaté Club avait été mise en attente faute de dossier complet. Ce sujet n'a pas été réabordé par oubli lors des séances suivantes.

Le Maire met donc aux voix la proposition de subvention de 500 € au Karaté Club. **Elle est approuvée à l'unanimité.**

- Le Comité Renan fait une demande très tardive datant du 2 juin pour une subvention de 460 €.

Le Maire demande au conseil d'octroyer cette subvention. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

Monsieur HUON tient à préciser que toute l'enveloppe prévue pour les subventions est dépensée.

## II – Personnel

### 1) Modification du tableau des effectifs : création d'un emploi à temps partiel d'adjoint technique de deuxième classe

Le maire propose la création d'un emploi à temps partiel d'adjoint technique de deuxième classe pour 1375 Heures annuel ( 30, 96 H semaine) pour l'école intercommunale pour une personne auxiliaire depuis huit ans. Cette personne va perdre des heures à cause des nouvelles mesures gouvernementales. Il s'agit de 500 ou 600 heures perdues en tout par le personnel des écoles.

Le Maire met aux voix la proposition de stagiairisation de l'agent. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

## **2) Avancement de grade : mise en place des rations promu-promouvables**

De nouvelles dispositions ont été introduites par la loi du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale concernant le déroulement de carrière des agents territoriaux. Dorénavant, pour tout avancement de grade, le nombre maximal de fonctionnaires pouvant être promus est déterminé par un taux appliqué à l'effectif des fonctionnaires remplissant les conditions de cet avancement (promouvables). Ce taux, appelé ratio « promu-promouvables » remplace l'ancien système des quotas et est fixé par l'assemblée délibérante après avis du Comité Technique Paritaire siégeant au Centre de Gestion des Côtes d'Armor.

Cette disposition concerne tous les grades d'avancement, quels que soit la filière et le mode d'accès (choix, examen professionnel) sauf ceux du cadre d'emplois des agents de police.

Le Maire propose de fixer le ratio à 100 % pour tous les grades, sachant qu'il reste libre de nommer ou pas les agents à un grade d'avancement.

Il met cette proposition au vote. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

## **3) Désignation d'un directeur de la régie des transports publics routiers de personne**

Le Maire expose que la commune a une régie de transport de personnes à des fins non commerciales (le transport par le petit car). Or, la réglementation du transport routier de personnes applicable aux régies de transport prévoit que celles-ci soient inscrites au registre des transporteurs de personnes et il faut désigner un directeur pour cette régie de transport.

Il propose donc de nommer Cécile PEDRON, rédacteur au service comptabilité de la Mairie.

Il met cette proposition aux voix. **Elle est acceptée à l'unanimité.**

## **4) Organisation de la journée de solidarité dans la fonction publique territoriale**

**Le Maire** explique que la loi du 30 juin 2004 relative à la solidarité pour l'autonomie des personnes âgées et handicapées a instauré une journée de travail supplémentaire dans l'année (journée de solidarité) pour tous les salariés du secteur privé et les agents des trois fonctions publiques.

La loi du 16 avril 2008 modifie l'article 6 de la loi du 30 juin 2004 qui fixait, à défaut de délibération, le lundi de pentecôte comme journée de solidarité. Désormais, il appartient aux collectivités de délibérer, avant le 31 décembre 2008, pour choisir l'une de ces trois modalités :

- travail d'un jour férié chômé autre que le 1<sup>er</sup> mai
- travail d'un jour de RTT
- autre modalité permettant le travail de sept heures non précédemment travaillées ( hormis les congés annuels).

Le Maire propose donc de retenir la troisième solution. Le lundi de pentecôte sera férié et chômé et les agents accompliront 1561 heures dans l'année au lieu de 1554 heures.

Le Maire soumet cette proposition à l'approbation du Conseil Municipal. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

### **III- Délégations de signature au Maire**

Le Maire expose au Conseil que les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ( article L.2122-22) permettent au Conseil Municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans le souci de faciliter l'administration des affaires communales, le Maire propose la délégation suivante : prendre toute décision concernant la préparation, l'exécution, et le règlement des marchés et des accords cadres d'un montant inférieur ou égal à 50 000 € ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant initial supérieur à 5 % lorsque les crédits sont inscrits au budget. Le Maire doit évidemment rendre compte à chacune des réunions obligatoires des décisions prises dans le cadre des délégations consenties.

Monsieur HUON met cette proposition aux voix et le Maire ne prend pas part au vote. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

### **IV – Dispositif TY Pass : signature de convention avec les associations communales agréées par jeunesse et sports**

Monsieur KERAMBRUN informe l'assemblée que le Conseil Général a mis en place un dispositif dénommé « Ti Pass » qui vise à favoriser l'accès des jeunes à l'offre territoriale culturelle et sportive. Ce passeport se présente sous la forme d'un carnet de sept chèques multi-activités d'une valeur de 10 euros pour un montant total de 70 euros et est attribué sans conditions de ressources aux 7000 jeunes de 6<sup>ème</sup> dès la rentrée 2008. Expérimental pour sa première année, il fera l'objet d'une évaluation afin d'en envisager les possibilités d'évolution.

La Commune doit signer une convention avec le Conseil Général et avec les associations agréées jeunesse et sports.

Le Maire demande donc au conseil d'approuver le dispositif « Ty Pass » et de l'autoriser à signer les conventions afférentes. **Cette proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **V-Désignation d'un correspondant en sécurité routière**

Le Maire fait part d'un courrier conjoint du Préfet, du Président du Conseil Général et du Président de l'AMF soulignant l'importance de la prise en compte de la sécurité routière dans les responsabilités exercées par les communes et invitant chaque conseil municipal à désigner un correspondant en sécurité routière .L'élu concerné est chargé de proposer des actions de prévention et de sensibilisation et participe aux réunions et aux actions de formation mises en place .

Le Maire propose la candidature de Monsieur HUON. Celui-ci ne prend pas part au vote. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

## **VI – NATURA 2000**

Monsieur LE MERDY, adjoint à l'environnement, Ports et qualité de la vie présente au Conseil Municipal avec diaporama à l'appui le site NATURA 2000 existant et l'extension en mer de ce site Trégor-Goëlo proposée au titre de la directive oiseaux . L'extension prévue porte sur la zone port de commerce jusqu'à l'aqueduc de Plouguiel et du port de commerce jusqu'à la Roche Derrien en incluant les zones boisées riveraines du Jaudy et du Guindy. Il commente , argumente et en expose les conséquences et les incidences.

Monsieur AUGES et le Maire ne sont pas convaincus et Monsieur HUON remarque que le port de commerce était déjà dans le secteur natura 2000.

Monsieur LE HENAFF estime que ce NATURA 2000 ressemble plus à un carnet de route avec ses obligations et que même sans cela, on rencontre beaucoup de contraintes pour construire quelque chose.

Monsieur LE BELLEC demande si ce nouveau NATURA 2000 est plus coercitif que le précédent. Monseieur LE MERDY rétorque que c'est un complément pour Tréguier. Il ajoute que la commission des sites donne un avis au préfet qui est suivi dans trois quarts des cas.

Le Maire met au vote l'extension de cette zone NATURA 2000. **Elle est approuvée avec 19 voix pour et quatre abstentions ( MF GAULTIER, L GELARD, M GUILLARD, V BROUDIC).**

## **VII- Motion**

Le Maire propose d'apporter son ferme soutien au Comité de défense de l'Estuaire du Jaudy :

- dans son action consistant à exiger l'application des lois de la république sur le port de commerce de Tréguier, en particulier concernant l'installation classée pour la protection de l'environnement de stockage de kaolin rubrique 2515.

- et dans son pourvoi ( n° 313.763/007404) auprès du Conseil d'Etat concernant l'illégalité de ce même stockage.

Il met aux voix cette motion et monsieur LE MERDY ne prend pas part au vote. **La proposition est acceptée à l'unanimité.**

### **VIII-Questions diverses**

- ❖ Monsieur LE BELLEC a remarqué que l'accacia près de la pleureuse fait triste mine. Monsieur LE HENAFF dit qu'il va être coupé mais s'interroge sur son remplacement.

Monsieur LE BELLEC trouve que la restructuration du Brocéliande en logements est bien faite mais informe de la présence de rats dans la zone non réhabilitée, surtout la nuit.

- ❖ Monsieur HUON informe que la commune a accepté le legs de Monsieur KERGUENOU de neuf sculptures et de 7000 € pour la mise en place de celles-ci. Les suggestions sont les bienvenues.
- ❖ Madame HUE s'interroge sur la date de dépôt du défibrillateur. Madame RANNOU répond que l'installation des services techniques est attendue mais monsieur LE HENAFF rétorque qu'il faut trouver un système pour le protéger du soleil.

L'ordre du jour est épuisé, il est 22 h00.

Le secrétaire de séance,

Le Maire,